### République Française

#### **DEPARTEMENT**

**DROME** 



Nombre de membres en Séance du lundi 23 janvier 2023

exercice: 19 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée

le 16 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Présents: 15

Votants: 17

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean

Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Patrick BEGOUD, Grégory BONNIOT, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL,

Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

<u>Représentés:</u> Sylvette MARTIN, Bernard RAVET **Excusés:** Yolande CHAIX, Philippe GUDIN

Absents:

Secrétaire de séance: Huguette MAILLEFAUD

### Objet: Espace de santé polyvalent TEXUS marché subséquent n° 02 - DE 001 2023

M. le maire rappelle au conseil municipal que la commune a attribué un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en aménagement d'un espace de santé polyvalent au cabinet d'architecture TEXUS (signé le 21 juillet 2022).

Le maire présente au conseil municipal le marché subséquent n° 02 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre de la mission de base APS à la mission AOR.

# Auxquelles s'ajouteront les missions optionnelles :

Simulation Thermique Dynamique (STD) APS/APD réalisée par SIRADEX : 3000,00 HT

Mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) réalisé par TEXUS Architectes : 3 366,03 € HT

# Le conseil municipal, après délibération,

Autorise le maire à signer le marché subséquent N°02 mission de maîtrise d'œuvre (mission de base APS à la mission AOR) pour un montant d'honoraires de 45 681,77 € HT auquel s'ajoutera les missions STD et OPC pour un montant de 6 366,03 € HT. Le marché subséquent N°02 est de 52 047,80 € HT.

# Objet: Subventions 2023 - DE 002 2023

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'école de Châtillon en Diois/ Menglon pour une classe de découverte des volcans d'Auvergne en juin 2023 pour les élèves des classes de CE1-CE2 et CM1- CM2. Pour Châtillon-en-Diois, 20 élèves sont concernés dont 4 en garde partagée. Les directrices d'écoles sollicitent une subvention de 100 € par enfant (soit 18 enfants \* 4 nuits \* 25 €) soit une subvention de 1 800,00 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue à la coopérative scolaire RPI Châtillon/Menglon pour la classe de découverte des volcans d'Auvergne en juin 2023 <u>une subvention de 1 800,00 €.</u>

### Divers

Mme Huguette Maillefaud est désignée comme déléguée du conseil municipal à la commission mobilité de la Communauté de Communes du Diois.